

Membres du Conseil Municipal	
En exercice :	23
Présents :	16
Représentés :	4
Absents :	3
Ayant pris part au vote :	20

Séance publique du 30 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 septembre à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 24 septembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Sandrine AUBRY, Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Magali POQUET, Francine TEISSIER.

Mrs Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

**Absents-excusés :**

Mme Valérie MARJAC représentée par Mme Régine DE RODAT  
Mme Huguette THERON-CANUT représentée par Mme Danièle KAYA-VAUR  
M Sébastien FABRE représenté par M Pascal PRINGAULT  
M Jean GARGUILLO représenté par M Edmond ROUTABOUL

**Absents :**

M Yohan ENCAUSSE  
Mme Karine MINIC  
Mme Kedna THOMAS

**Secrétaire de séance :** M Stéphane SANSAC

\*\*\*\*\*

**Délibération n°  
DL20240903**

**Convention de mise à disposition de locaux  
communaux au profit des Familles Rurales Association  
d'Olemps**

Madame le Maire, rapporteur, expose aux membres du Conseil municipal qu'il y a lieu d'approuver une convention de mise à disposition de locaux municipaux à l'Association Familles Rurales d'Olemps concernant les activités qui sont organisées au sous-sol du bâtiment de la crèche l'Enfant DO.

En effet, par courrier en date du 19 juillet 2024, l'association sollicite la commune pour l'utilisation des salles d'activités afin d'organiser des cours individuels de musique, du Yoga ainsi que du Pilates selon les modalités qui sont présentées dans la convention ci-jointe en annexe de cette délibération. Il est précisé à l'ensemble des élus que la participation financière de la commune se limite à cette seule mise à disposition qui représente environ une subvention en nature d'un montant de **5 000 €**.

Où l'exposé de Mme le Maire, rapporteur, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

- **De valider** la convention de mise à disposition de locaux communaux à l'association Familles Rurales d'Olemps ;
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer la convention présente pour une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;
- **D'adopter** à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture  
012-211201744-20240930-6\_DL20240903-CC  
Reçu le 01/10/2024

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
**Sylvie LOPEZ**



Le secrétaire de séance  
**Stéphane SANSAC**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. SANSAC', is written over a horizontal line.



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : **01 OCT. 2024**
- Sa publication :
  - o Affichée le : **01 OCT. 2024**
  - o Retirée le :